

Améliorer la gestion des ressources humaines dans la fonction publique

La LMFP a été conçue pour améliorer la gestion des ressources humaines en rendant :

- Les relations patronales-syndicales plus coopératives
- Le système de dotation plus souple
- La formation et l'apprentissage plus centrés et mieux intégrés
- Les rôles plus clairs et responsabilisant le Secrétariat du Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, les administrateurs généraux et les gestionnaires.

La LMFP a modifié certaines lois touchant la gestion des ressources humaines :

- *Loi sur l'emploi de la fonction publique (LEFP)*
- *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (LRTFP)*
- *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*
- *La Loi sur le Centre canadien de gestion devient la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada (LEFPC)*

